



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 88 - 29.09.2016

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

6. EQUIPEMENTS SPORTIFS

FONDS DE CONCOURS

**Commune du Bois Plage en Ré – Rénovation de la salle
polyvalente – Demande de solde**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 29 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques BLANC.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201688-DE
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 88 - 29.09.2016

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

**AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, PATRIMONIALES ET
SPORTIVES**

**6. EQUIPEMENTS SPORTIFS
FONDS DE CONCOURS**

**Commune du Bois Plage en Ré – Rénovation de la salle
polyvalente – Demande de solde**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le V de l'article L.5214-16, modifié la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NoTRE,

Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,

Vu la délibération n° 117 en date du 24 septembre 2015 portant l'attribution d'un fonds de concours à la commune du Bois Plage en Ré pour la rénovation de la salle polyvalente,

Vu l'avis favorable du Bureau du 19 septembre 2016,

Considérant que la demande de la commune du Bois Plage en Ré en date du 30 juin 2015 répond en tous points à la délibération portant sur l'aide aux communes membres pour la réalisation de leurs équipements sportifs ;

Considérant l'achèvement des travaux et le contrôle des pièces comptables présentées par la commune du Bois Plage en Ré ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016 ;

Il convient, dès lors, d'arrêter le montant définitif du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Montant définitif de l'opération	Subventions perçues par la commune	Restant à la charge de la commune	Montant total du fonds de concours communautaire	
229 567,49 €	57 157,00 €	172 410,49 €	68 870,25 € (soit 30 % du seuil validé par les élus - délibération 28 février 2014)	
			1^{er} versement	Solde
			34 294,07 €	34 576,18 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (Messieurs Jean-Pierre GAILLARD et Gérard JUIN ainsi que Madame Marlyse PALITO ne prennent pas part au vote :

- d'approuver l'attribution à la commune du Bois Plage en Ré du solde du fonds de concours d'un montant 34 576,18 € pour la rénovation de la salle polyvalente.

Affichée le : 3 octobre 2016

Le Président

Compte tenu de sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

017-241700459-2016.0929-D201688-DE
Regu le 30/09/2016